

## Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 40/2019

### Demande de crédit d'étude pour la pose d'une paroi antibruit (PAB) le long de la route de Genève à la hauteur du chemin des Chalets

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 2 octobre 2019 dans la salle des commissions du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Etienne Fleury, municipal
- Monsieur Stéphane Hauert, président du conseil communal
- La commission ad-hoc

Lors de cette séance, la commission a reçu toutes les informations nécessaires pour l'étude du préavis.

Le préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie le syndic et le municipal pour les renseignements fournis.

La demande porte sur un crédit d'études pour la pose d'une paroi antibruit (PAB) le long de la route de Genève à la hauteur du chemin des Chalets. Cet aménagement est nécessité par la loi sur la protection sur le bruit. Les montants des travaux sont basés, une fois de plus, sur des estimations recueillies auprès du canton et d'autres entités. Seuls les honoraires sont figés. D'après les indications données par M. Fleury, il semble que les estimations sont plutôt surévaluées.

Une variante en béton gauffré engendrerait une plus value de l'ordre de Fr 40'000.- alors qu'une en verre se monterait à Fr 150'000.-

L'estimation budgétaire mentionnée dans le préavis du coût total de la construction est de l'ordre de Fr 461'000.-. Cette somme pourrait être diminuée de l'ordre de 25% par une subvention cantonale pour autant que le fonds à disposition ne soit pas épuisé.

## Commentaires

L'investissement demandé est inscrit au plan des investissements dans le budget 2019 pour un montant de Fr. 400'000.- alors que le crédit demandé est de Fr. 461'000.-.. Toutefois, il semble, d'après les comptes 2018, que la commune dispose de suffisamment de liquidités pour financer cet investissement sans devoir recourir à un emprunt.

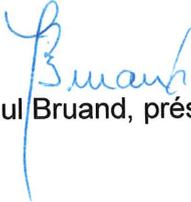
## Conclusions

Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 461'000.- pour financer la construction d'une paroi antibruit (PAB) le long de la route de Genève à la hauteur du chemin des Chalets.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum, dès 2021
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- de décharger les commissions de leur mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 octobre 2019

Commission des finances :

  
Jean-Paul Bruand, président et rapporteur

Liliane Annen

Thierry Auberson

Jean-Dominique Decotignie

Alessandro Fabbri